

République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Université de Carthage

École Nationale d'Ingénieurs de Carthage

CONVENTION DE STAGE DU PROJET DE FIN D'ETUDES

Département :

Formation pédagogique :

□ Ingénierie □ Mastère	□ G. Informatique□ G. Electrique		
	☐ G. Industriel		
Entre l'établissement d'enseignement universitaire :			
Dénomination : École Nationale d'Ingénieurs de Carthage (ENICARTHAGE).			
Adresse: 45 rue des Entrepreneurs, la Charguia II, CP: 2035, Tunis-Carthage, Tunisie			
Représenté par son Directeur : MONSIEUR HASSEN ZAIRI			
E-mail: hassen.zairi@enicarthage.rnu.tn	Site Web: www.enicarthage.rnu.tn		
Téléphone : 71 940 699 / 71 940 775	Fax: 71 941 579		
Et l'établissement d'accueil ci-dessous désigné :			
Dénomination sociale :			
Adresse:			
Représenté par : En c	qualité de :		
Domaine d'activités :			
N° téléphone : Fax	ne: Fax:		
E-mail: Site	Web:		
Concernant l'étudiant stagiaire :			
Prénom: Non	1:		
Filière: Opt	ion:		
Date et lieu de naissance : Sexe	e: 🗆 Féminin 💢 Masculin		
N° CIN (ou N° Passeport si étranger) :			
Adresse personnelle :			
N° téléphone : Fax	:		
E-mail:			
Pour la durée :			
Du:/	/		

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en oeuvre, au bénéfice de l'étudiant stagiaire susmentionné, de périodes de formation en milieu professionnel ou de recherche réalisées à l'étranger ou en Tunisie, dans le cadre de sa formation académique.

Article 2 - Modalités

Cette présente convention est signée par le Directeur de l'ENICARTHAGE et le Représentant de l'établissement d'accueil de l'étudiant stagiaire.

Cette convention conclue est lue et approuvée par l'étudiant stagiaire. Les enseignants et le tuteur dans l'établissement d'accueil, chargés du suivi de l'étudiant stagiaire, sont également informés de ce contrat.

La présente convention est signée pour la durée de la période de formation en milieu professionnel susmentionnée.

Article 3 - Statut de l'étudiant

L'étudiant stagiaire demeure sous statut universitaire durant sa formation en milieu professionnel. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'ENICARTHAGE.

L'étudiant stagiaire est associé aux activités de l'établissement d'accueil concourant directement à l'action pédagogique.

Il est tenu au respect du secret professionnel. Il est soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de discipline et d'horaires qui lui sont définis par l'établissement d'accueil.

Article 4 - Sécurité en milieu d'accueil

L'étudiant stagiaire ayant à intervenir au cours de sa période de stage dans un environnement ou sur des installations à risque doit être préalablement informé par les responsables de l'établissement d'accueil de ces risques et des moyens de protection.

Article 5 - Couverture des accidents du travail

Les stagiaires bénéficient en Tunisie et continuent à bénéficier à l'étranger de la législation tunisienne en vigueur relative aux accidents du travail. En cas d'accident à l'étranger, l'étudiant stagiaire ou, en cas d'impossibilité, le tuteur dans l'établissement d'accueil, avise dans les plus brefs délais l'ENICARTHAGE. Dès réception, l'ENICARTHAGE établit la déclaration d'accident et l'envoie au service d'assurance maladie compétente.

En cas d'un éventuel hébergement de l'étudiant stagiaire sur le lieu de stage, tout accident lié aux activités de l'établissement d'accueil sera couvert au titre de la législation sur les accidents du travail. Cette couverture ne joue pas, en revanche, pour les accidents dénués de tout lien avec l'activité de l'établissement d'accueil.

Article 6 - Responsabilité et assurances

L'étudiant stagiaire reste affilié au régime de sécurité sociale dont il bénéficie en tant qu'étudiant.

Article 7 - Discipline

Le Directeur de l'ENICARTHAGE et le représentant de l'établissement d'accueil de l'étudiant stagiaire se tiendront mutuellement informés des difficultés (notamment liées aux manquements de l'étudiant stagiaire désigné) et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'à la rupture du stage ainsi que des sanctions disciplinaires.

Article 8 - Documents à fournir à la fin de stage

A l'issue du stage:

- l'étudiant stagiaire est tenu de fournir à l'école un rapport de stage dont une copie est communiquée à son tuteur dans l'établissement d'accueil,
- le responsable dans l'établissement d'accueil délivre à l'intéressé une attestation de stage. Cette attestation précise les progrès réalises au regard des objectifs initiaux et les compétences acquises au cours du stage.

Article 9 - Aspects confidentiels

Pour un stage comportant de fortes contraintes de confidentialité, des dispositions particulières peuvent être prises: déroulement des soutenances à huis-clos. L'établissement d'accueil peut donc, dès qu'il le juge nécessaire, adresser au responsable pédagogique de la formation une convention de confidentialité qui sera signée par l'équipe pédagogique.

Cependant, le rapport de stage ne peut être confidentiel, car il est obligatoirement archivé. Le tuteur dans l'établissement d'accueil de stage doit donc prendre en considération ce dernier élément quant au contenu de ce rapport.

Article 10 - Evaluation

Une lettre d'évaluation du travail de l'étudiant stagiaire, établie par le tuteur dans l'établissement d'accueil, sera envoyée sous-plis confidentiel au responsable pédagogique de la formation avant la soutenance.

Article 11 - Rupture de stage

En cas de manquement le responsable dans l'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage. Il s'assurera avant le départ de l'étudiant stagiaire que le Directeur de l'ENICARTHAGE a été effectivement prévenu de sa décision. De même si l'étudiant stagiaire interrompait lui-même le stage.

En cas de rupture de stage, la convention relative à cet étudiant sera tacitement annulée.

Article 12 - Résiliation de la convention

Le directeur de l'ENICARTHAGE se réserve le droit de résilier cette convention sans préavis. Cependant, l'établissement d'accueil sera informé de cette décision dans le plus bref délai.

Description détaillée du stage (réservée à l'établissement d'accueil) :

Lieu:	☐ En Tunisie	☐ A l'étranger	
Intitulé du s	ujet :		
Cahier des c	charges :		
Matériel mis	s à la disposition de l'	étudiant stagiaire :	
Matériel nécessaire à la réalisation :			
Tuteur encadrant l'étudiant dans l'établissement d'accueil :			
		Nom:	
		Grade :	
		Fax:	
_		Site perso :	
·		posso ,	

Avis du responsable pédagogique de la formation (réservé à l'ENICarthage):

☐ Favorable	☐ Non favorable	
Remarques:		
	gique de la formation	Directeur de Département
Tunis, le// (Prénom, Nom et Si		Tunis, le//
	Etudiant Tunis le / /	
Tunis, le//		
<u> </u>		
Établissement d'accu	ıeıl	Directeur de l'ENICARTHAGE Hassen Zairi
Tunis, le / /		Tunis, le//
(Signature et Cachet)		(Signature et Cachet)